



# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération  
n°219-2021  
Point 4.8.4

**Point 4.8.4 de l'ordre du jour**  
**Aide financière Escale, campagne printemps 2021**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'EM Strasbourg a mis en place un dispositif d'aide financière à la mobilité internationale des étudiants en 2013, intitulée aide financière Escale. Une grille de critères permet d'affecter un nombre de points à chaque candidature. Le nombre de points obtenus détermine le montant de l'aide.

La commission Escale s'est réunie le 31 mai 2021 et, après étude des dossiers, propose l'attribution d'un montant total de 10 100 euros d'aide financière Escale à 14 allocataires, sous la forme de remises partielles sur les frais spécifiques de scolarité au titre de 2021/2022 ou d'un remboursement pour les étudiants ayant déjà soldé leurs frais de scolarité.

Le COMEX a donné son approbation sur l'attribution des aides Escale (campagne printemps 2021) le 5 juillet 2021.

La liste anonyme des 14 allocataires figure en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé l'octroi de l'aide financière Escale aux 14 étudiants listés, pour un montant total de 10 100 euros attribués sous la forme de remises partielles sur les frais spécifiques de scolarité au titre de 2021/2022 ou d'un remboursement pour les étudiants ayant déjà soldé leurs frais de scolarité, à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg valide l'octroi de l'aide financière Escale aux 14 étudiants listés, pour un montant total de 10 100 euros attribués sous la forme de remises partielles sur les frais spécifiques de scolarité au titre de 2021/2022 ou d'un remboursement pour les étudiants ayant déjà soldé leurs frais de scolarité.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## COMEX du 5 juillet 2021

### Aide à la mobilité Escale – Campagne printemps 2021

Versement sous la forme d'une remise sur frais de scolarité sur l'année Universitaire 2021/2022 ou d'un remboursement pour les étudiants ayant soldé leurs frais de scolarité.

Numéro étudiant	Montant	Diplôme
219147	800 €	MGE (2A)
215011	800 €	MGE (3A)
215054	800 €	MGE (3A)
217129	800 €	MGE (3A)
218111	800 €	MGE (2A)
219130	600 €	MGE (2A)
219146	700 €	MGE (2A)
219147	800 €	MGE (2A)
219149	800 €	MGE (2A)
220176	600 €	DU (1B)
220149	700 €	DU (1B)
220156	700 €	DU (1B)
220168	600 €	DU (1B)
218143	600 €	DU (3B)
<b>TOTAL</b>	<b>10 100 €</b>	

Signature du Directeur Général :

  
UNIVERSITE DE STRASBOURG  
ECOLE DE MANAGEMENT STRASBOURG  
61, Avenue de la Forêt Noire  
67085 STRASBOURG CEDEX